

Quand je me suis servi de l'expression "engloutir de l'argent", je m'en suis donc servi en excellente compagnie. M. Crocket a employé une expression encore plus forte que la mienne.

L'hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami n'a-t-il pas dit que ce crédit est en partie destiné à la construction d'un édifice et de casernes, à Ottawa, pour la gendarmerie à cheval du Canada?

L'hon. M. ROWELL: Oui.

L'hon. MACKENZIE KING: Quelle est la proportion de ce crédit que l'on va dépenser à Ottawa?

L'hon. M. ROWELL: \$400,000.

L'hon. MACKENZIE KING: Je propose que le crédit soit réduit de \$400,000. C'est folie de construire des casernes à Ottawa pour la gendarmerie à cheval. Je me demande pourquoi augmenter l'effectif de ce corps, le transférer dans l'Est et lui construire ces casernes, quand sa place est plutôt dans l'Ouest? Je propose que ce crédit soit réduit de \$400,000.

M. BUREAU: Pourquoi amener la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à Ottawa? Son nom même indique dans quelle partie du pays elle est appelée à remplir ses devoirs; elle est destinée à faire la patrouille dans les régions où la population est assez clairsemée pour qu'il soit besoin de protection supplémentaire. Elle constitue un corps distinct. Nous en avons toujours été fiers, car elle a toujours fait honneur au Canada; mais je me demande pourquoi la tenir dans l'Est, où elle n'est pas requise et où les provinces sont dotées de ce qu'il faut pour assurer le respect des lois. Ce n'est pas travailler à l'amélioration de la gendarmerie que la tenir à Ottawa, où elle ne peut rien faire qui soit susceptible de servir aux fins pour lesquelles on l'a instituée. Ceux qui y appartiennent ne sont pas eux-mêmes satisfaits d'avoir été ainsi transférés; ils sentent qu'on les a traités injustement en les amenant à Ottawa où ils sont au repos et n'ont qu'à parader, tandis qu'ils pourraient employer utilement leur temps dans l'Ouest.

(L'amendement est repoussé, par 19 voix contre 16.)

L'hon. M. FIELDING: J'aurais un avis à exprimer. Cette question de police est épineuse. L'institution des nouvelles provinces de l'Ouest ayant réduit l'utilité de la gendarmerie à cheval dans ces régions, le Gouvernement a cru devoir amener cette troupe

[L'hon. M. Lemieux.]

dans l'Est, apparemment pour cette raison. Elle n'est pas apte à la besogne que l'Est peut offrir, et elle ne l'aime pas. Cependant, il faut l'employer utilement quelque part. Je suggérerais au Gouvernement de chercher à conclure avec les provinces de l'Ouest une entente d'après laquelle ce corps important serait employé dans l'Ouest et le Canada solderait une bonne partie de ses dépenses. Je suis si fier de cette magnifique troupe que je ne croirais pas devoir reculer devant les sacrifices nécessaires pour en garantir l'existence. Toutefois, comme il n'y a pas à la retenir dans l'Est, j'espère que l'honorable ministre va trouver moyen de s'entendre avec les provinces de l'Ouest, moyennant contribution aux dépenses, pour lui faire continuer de jouer, dans ces régions-là, le rôle qui lui fut assigné au début. Si les provinces ne veulent pas l'accepter, mieux vaudra la licencier; mais comme il serait regrettable qu'elle fût licenciée, je crois que, pour prévenir ce malheur, on ferait bien de recourir au moyen que j'ai indiqué.

L'hon. M. ROWELL: Je suis très sensible à l'avis que l'honorable député vient d'exprimer. Je pense que l'Est peut offrir à la gendarmerie à cheval un champ d'action satisfaisant, mais qu'elle jouerait dans l'Ouest, d'une manière avantageuse et économique pour le Canada, le rôle que mon honorable ami a décrit. Le Gouvernement réfléchira donc sérieusement au moyen que mon honorable ami a suggéré. La question a été discutée à plusieurs reprises, mais nous n'étions arrivés à aucune conclusion. Le Gouvernement est d'avis que la gendarmerie à cheval ne devrait pas être licenciée.

Je ne dis pas que les effectifs actuels devront toujours être maintenus; cependant, les effectifs de la gendarmerie devront toujours être raisonnables. La conclusion à laquelle le ministère est arrivé est que, si un jour vient où il serait inutile de la maintenir en tant que gendarmerie à cheval, elle devra être transformée en un régiment de cavalerie et former une unité de la force permanente du Canada. A l'heure actuelle, le ministère ne considère pas que cette transformation soit à désirer, et dans la situation présente, si l'on prend ensemble la force permanente et la gendarmerie à cheval, nous n'avons au Canada qu'une force d'environ 5,000 hommes. C'est là le maximum de l'effectif, si l'on retranche la police fédérale. Or, tant qu'à avoir une force permanente, police ou milice, il faut qu'elle stationne quelque part.